

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 39/2014

Point 8) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 2 avril 2014, relatif à
une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 840'000.00 TTC pour la construction du Centre forestier « La Colline » avec intégration d'un refuge.

Responsables du dossier : Regula Jaunin
Philippe Zuberbühler

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le Conseil Communal s'est prononcé positivement sur le préavis municipal No 37 du 5 novembre 2008 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 45'000.00 pour l'étude de faisabilité et la mise à l'enquête du Centre forestier « La Colline » avec l'intégration d'un refuge.

La base du projet avait été confiée comme travail de diplôme à un étudiant technicien ES constructions bois, incluant des détails techniques, calculs statiques, calculs thermiques pour les travaux de charpente, ainsi que les travaux de couverture. Ce travail de diplôme qui avait pour but la construction du hangar avec du sapin blanc de nos forêts, avec le moins possible de transformation et de transport, avait reçu la note de 5,5 par l'Ecole suisse du bois à Bienne.

Depuis lors, nous avons mandaté un bureau d'architecture qui, après plusieurs séances et modifications, a pu établir un dossier de construction et d'équipement pour le Centre forestier « La Colline » et son refuge, et en calculer son coût. Les futurs utilisateurs de ce centre ont été consultés et ils soutiennent le concept du projet qui correspond à leurs besoins.

L'avant-projet en quatre exemplaires a été envoyé le 2 février 2012 à l'inspecteur cantonal des forêts au SFFN (Service des forêts, de la faune et de la nature) et a circulé dans les différents services cantonaux concernés. Le Service du développement territorial a donné un préavis favorable le 23 avril 2012. Seules quelques modifications ont été soulevées, notamment quant à la surface de la terrasse qui a été corrigée dans le projet que nous vous proposons aujourd'hui, et le raccordement des eaux usées dans le collecteur d'égoûts qui fait l'objet du préavis No 40/2014 au point suivant de l'ordre du jour.

Situation actuelle

Le groupement forestier « La Colline » loue depuis le 1^{er} janvier 2008, date de sa constitution, l'ancien local du feu situé sous l'école, à la route de la Gare. L'équipe, comprenant le garde-forestier, quatre bûcherons et un apprenti, y a installé provisoirement son siège officiel.

Cet endroit sert de bureau, d'atelier, de vestiaire, de garage et de dépôt. Il est exigu, inadapté aux conditions de travail des bûcherons et son accès est rendu difficile par l'encombrement des véhicules sur le parking des Grands Records.

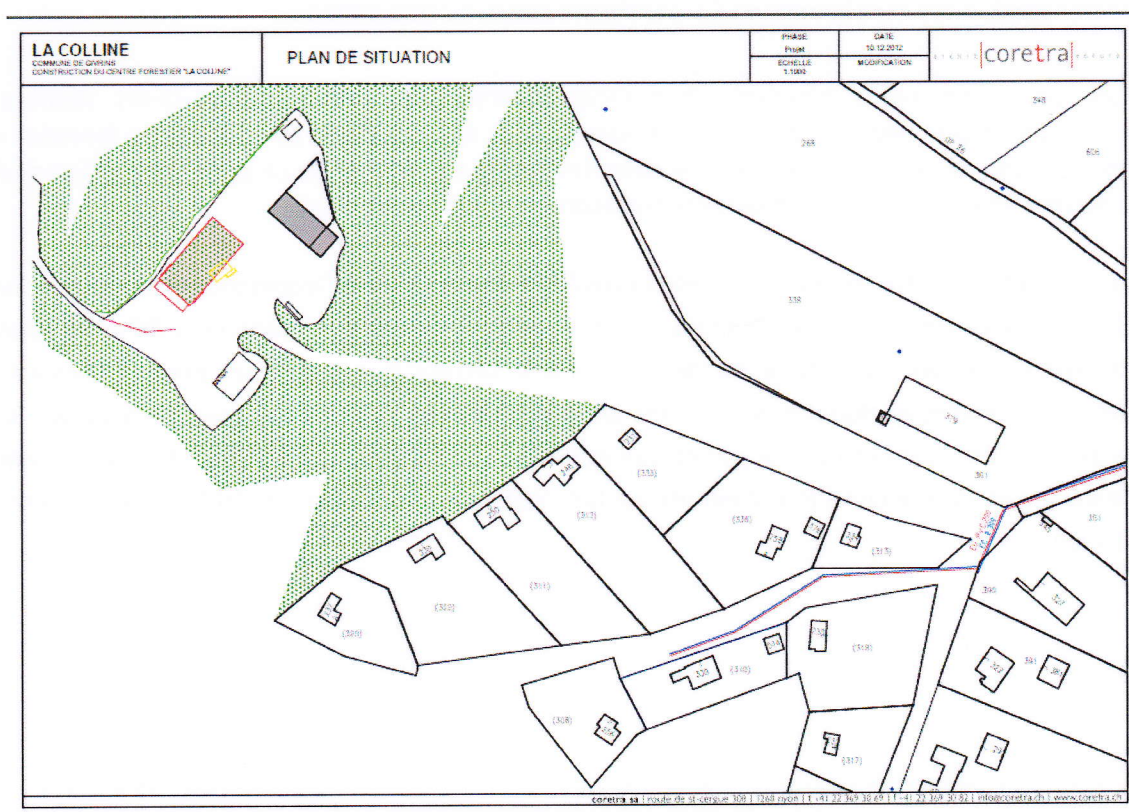


Groupement forestier « La Colline », rue de la Gare

Cette situation, par ailleurs provisoire depuis le 1^{er} janvier 2008, n'est de loin pas satisfaisante et il est grand temps d'y remédier.

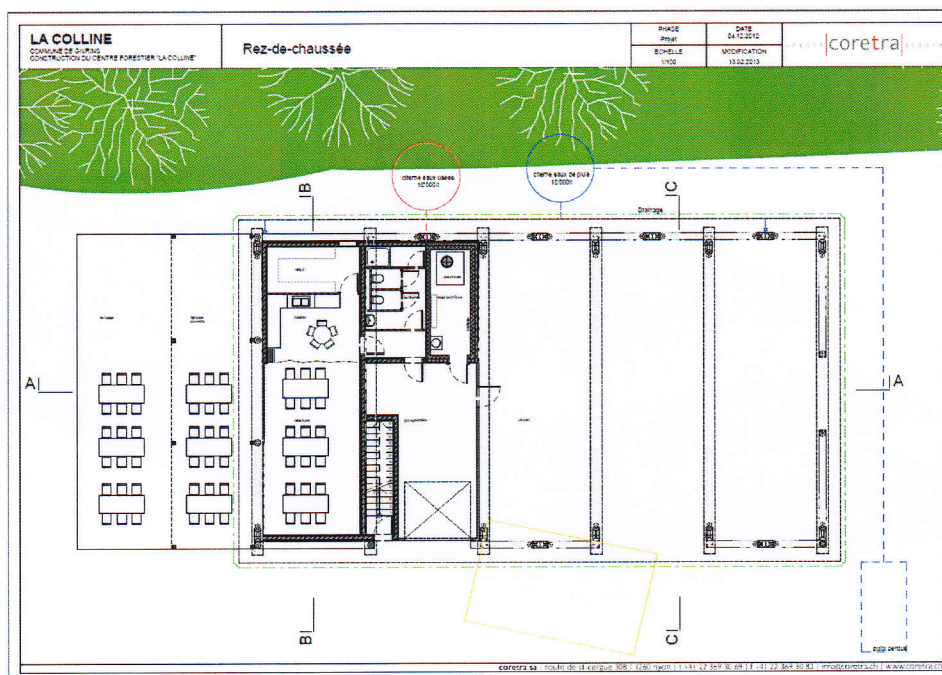
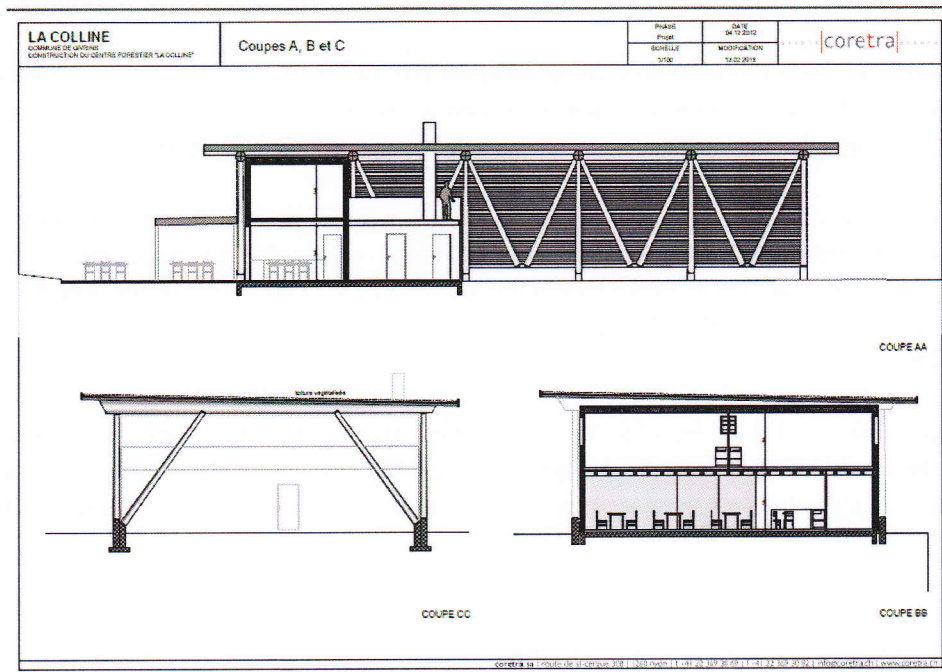
Situation projetée

La nouvelle construction envisagée se situe sur la place de l'ancienne gravière. Elle permettra à l'équipe forestière d'œuvrer dans de bonnes conditions, de rationaliser et d'optimiser son travail.



Ainsi, le projet comprend les installations suivantes :

- une surface de travail couverte à l'abri des intempéries
- un garage pour deux véhicules
- un atelier de menuiserie et mécanique
- une cuisine-réfectoire,
- une terrasse partiellement couverte
- des installations sanitaires, WC, douche
- un local technique et de chauffage
- bureau du garde forestier avec possibilité d'agrandissement en cas d'extension du groupement
- une galerie pour stockage de matériel



Ce projet permettra de doter notre commune d'infrastructures adaptées, modernes et durables et répondant aux exigences en matière de sécurité du travail.

Coût du projet

Selon devis estimatif du 13 mars 2013 :

1) Travaux préparatoires	CHF	8'000.00
2) Bâtiment	CHF	747'000.00
3) Aménagements extérieurs	CHF	24'000.00
4) Frais secondaires et réserves	CHF	<u>61'000.00</u>
Total, y compris TVA 8%	TTC	<u>CHF 840'000.00</u>

Le financement de cette construction serait assurée par un prélèvement de CHF 390'000.00 sur le fonds de réserve (9'282.9) *travaux futurs entretien et rénovations patrimoine*, et un emprunt de CHF 450'000.00 dans une institution bancaire aux meilleures conditions du marché.

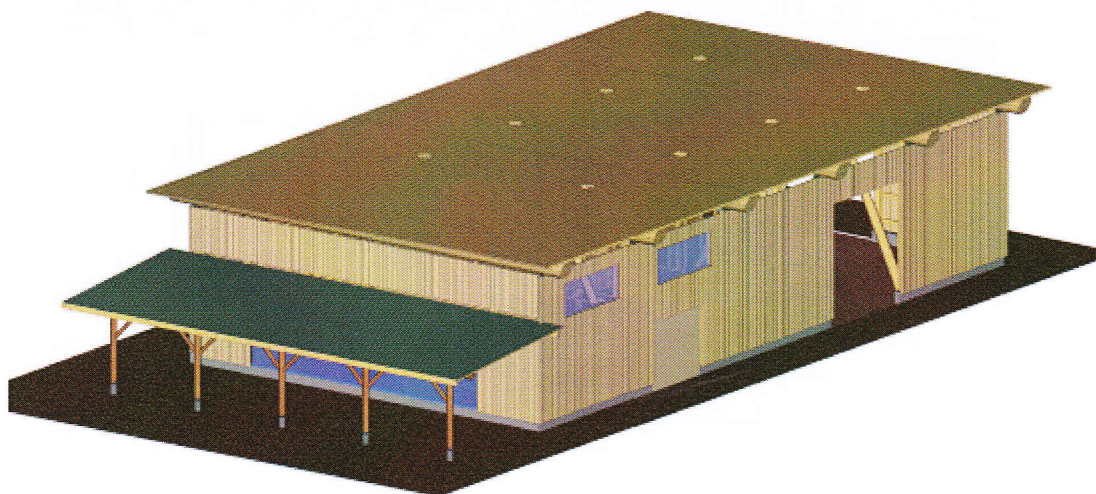
L'amortissement se ferait sur une durée de 30 ans, avec un remboursement annuel de CHF 15'000.00, financé avec le loyer réactualisé en fonction des surfaces à disposition.

Aujourd'hui, le loyer payé par le groupement est de CHF 23'475.00 et passerait, une fois la mise en service du bâtiment, à CHF 36'750.00, ce qui permettrait de couvrir également l'intérêt bancaire estimé à 2.0 %.

Ce projet est indispensable au bon fonctionnement du groupement forestier « La Colline » dont les communes de Genolier et Givrins font aujourd'hui partie. Il est toutefois appelé à s'agrandir. En effet, des contacts sont en cours avec une commune voisine qui est très intéressée à rejoindre le groupement.

Refuge

La partie refuge du projet proposera aux habitants de Givrins un lieu de réunion et de détente. Il sera géré par le Groupement forestier et placé sous sa responsabilité.



Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 39 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 840'000.00 pour la construction du Centre forestier « La Colline » avec intégration d'un refuge,
ouï le rapport de la Commission ad hoc,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à construire le Centre forestier « La Colline » avec l'intégration d'un refuge,**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 840'000.00,**
- 3. de financer ce montant par le fonds de réserve travaux futurs et par un emprunt bancaire aux meilleures conditions de la place,**
- 4. d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans à partir du budget 2015, à raison de CHF 15'000.00 par année.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 11 février 2014, pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick